



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Sciences et techniques des activités
physiques et sportives

de l'Université de Corse
Pasquale Paoli

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Corse

Établissement déposant : Université de Corse Pasquale Paoli

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI130004165

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Corte.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence de *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS), dont la spécialité est *Education et motricité*, est une formation préparant aux métiers de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive en Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) ou dans des structures à vocation éducative. Elle est attachée au Département STAPS de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Corse localisée à Corte. Cette spécialité comprend trois parcours de formation organisés sous forme d'Unités d'Enseignements (UE) optionnelles :

- *Animation, gestion, organisation* orienté vers les métiers des sports de nature, vers les professions de l'animation sportive et de la gestion de structures à objet sportif. Cette option prépare aussi aux diplômes des Fédérations sportives.

- *Enseignement* orienté vers les préparations aux concours de la fonction publique via les masters *Métiers de l'enseignement et de la formation* : Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive et Professorat des Ecoles.

- *Métiers de la danse* orienté vers les métiers de l'encadrement et du développement des activités physiques artistiques : professeur de danse, animateur socioculturel, avec un débouché possible sur des masters spécialisés à Clermont-Ferrand, Nice ou Paris 8.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence *STAPS* de l'Université de Corse est organisée, à tous les niveaux, dans le but de professionnaliser les étudiants dans trois secteurs prenant en compte les spécificités régionales. Ces parcours de formation ne font pas l'objet d'un même équilibre dans le cursus. La spécialité *Métiers de la danse* est dominante dès la 1ère année de licence (L1), celles relevant de l'enseignement et de l'animation débutent en L2 au 4ème semestre (S4). Les effectifs étudiants sont très faibles : en moyenne sur les quatre dernières années on compte 37-38 étudiants en L1, 16 en L2 et 12 en L3. D'où la question légitime de la distribution des effectifs au sein de chacun des parcours.

La spécialité *Education et motricité* telle qu'elle a été définie par le Ministère et la profession au sein des fiches RNCP (Répertoire National des Certifications professionnelles) entre autres, est ici adaptée en prenant le format de licences professionnelles débouchant sur trois types de métiers. Cette spécialité est d'ordinaire dédiée aux métiers de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive en Etablissements Scolaires et en milieu associatif.

L'objectif affiché du projet pédagogique est l'acquisition de connaissances et compétences dans l'animation, la gestion, l'enseignement et la danse. Certaines UE permettent la préparation voire l'acquisition des diplômes de certaines fédérations sportives, voire de Brevets d'Etat de la Jeunesse et des Sports.

L'absence de description des enseignements ne permet pas d'articuler de façon claire les contenus de formation aux compétences visées. En revanche, le système d'évaluation passe d'un contrôle continu exclusif en L1 et L2 à un contrôle final total en L3 ; les justifications de ces aménagements ne sont pas développées.

L'Université de Corse a mis en place des dispositifs pertinents d'aide à la réussite (le taux de réussite en L1 est de 50 %), d'orientation et de réorientation notamment grâce à la plateforme d'orientation et d'insertion professionnelle (POIB). Un enseignant référent pilote les groupes d'étudiants dans les remises à niveau, les réorientations et le tutorat au sein d'une UE de préparation à la vie professionnelle. Aucune analyse concrète et chiffrée de ces dispositifs n'est proposée.

Les stages d'observation sont programmés dès la L2, et un stage en responsabilité existe en L3. Les dispositifs ordinaires de mobilité internationale sont gérés par l'établissement. En revanche, aucune donnée chiffrée n'est fournie sur l'ensemble de ces procédures.

Il en est de même sur les données relatives à l'insertion professionnelle, à la poursuite des études en second cycle et aux taux de réussite dans ces différents secteurs, ce qui donne un caractère purement déclaratif et descriptif aux dispositifs mis en place. Des orientations vers les masters enseignement sont décrites, mais il est par exemple indiqué que, de source ministérielle, seul un étudiant a réussi en 2011 au Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive. Il s'agit là d'une faiblesse notoire du dossier soumis à l'évaluation.

La formation est pilotée par une petite équipe de quatre maîtres de conférences et cinq enseignants de statut professeur certifié ou agrégé d'Education Physique et Sportive. Le Département *STAPS* se compose de sept enseignants. Aucun soutien administratif et technique n'est attribué à l'équipe de pilotage de façon spécifique. Il est difficile d'identifier les qualités et statuts des intervenants extérieurs. Aucune information n'est donnée sur les profils post-baccalauréat des étudiants, et par conséquent sur la prise en charge de ces caractéristiques dans le cursus.

- Points forts :

- Formes de mise en stage en L2 et L3.
- Prise en compte du contexte régional dans l'offre de formation, au niveau des préparations à certains diplômes de Fédérations Sportives.

- Points faibles :

- Dossier lacunaire sur un grand nombre de points.
- Format de la mention qui n'est pas conforme à la spécialité *Education et motricité* définie pour les *STAPS* sur le plan national.
- Absence de données et de politique sur le suivi des études et l'insertion professionnelle à l'issue de la licence.
- Prévalence du parcours *Métiers de la danse*, dès le L1 au détriment des autres parcours.
- Très faibles effectifs en L1 et L2, au regard des trois parcours proposés.
- Aucune donnée n'est fournie sur le contenu des UE.

Recommandations pour l'établissement

Comme le dossier lui-même le déclare, cette formation se situe à la frontière entre une licence générale et une licence professionnelle. Au regard des répartitions horaires, il s'agit d'une licence préparant aux métiers de la danse.

Une réflexion pourrait être engagée sur l'opportunité de mettre en place une licence professionnelle plus ancrée dans les spécificités de la Corse, conçue à partir des données socio-économiques et socio-culturelles du territoire, notamment dans l'ouverture sur les potentiels tourisme et loisirs. Les faibles taux de réussite aux concours de la fonction publique (CAPEPS & PRCE) pourraient être pris en compte pour redéfinir le périmètre de cette formation, dont la spécialité initiale *Education et motricité* est dédiée à ces métiers.

Un suivi de cohorte plus rigoureux permettrait aussi de participer à l'évaluation et au repositionnement de la licence. Une véritable analyse de la réalité de l'insertion professionnelle et du devenir des étudiants permettrait d'améliorer la situation.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	41	29	35	31	55
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	24	15	14	12	24
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	11	10	13	10	14
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante	0	12	12	20	11
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante	0	0	0	10	10
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	24	35	22	68	51
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	42	29	39	19	29
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)	11	9	10	10	12
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)	-	-	4	4	7
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	19	36	23	30	213
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)	-	-	-	-	-



	L1 en 2010- 2011	L2 en 2010- 2011	L3 en 2010- 2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	652	650	608
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	26 %	14 %	20 %
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention	3	3	3
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs	473	197	137
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs	311	35	49



Observations de l'établissement

Licence Staps Education et Motricité

Au niveau **des points forts** spécifiques :

- Formes de mise en stage en L2 et L3
- Prise en compte du contexte régional dans l'offre de formation, au niveau des préparations à certains diplômes de Fédérations Sportives

Au titre **des points faibles** :

- *Aménagement de l'évaluation*

En L1 et L2 par un contrôle continu permettant : à chaque étudiant d'anticiper ses besoins en échangeant plus tôt et de façon approfondie avec l'équipe pédagogique, à chaque étudiant de mesurer sa progression tout au long du semestre en cernant mieux les attentes des enseignants, une volonté d'impliquer davantage les étudiants dans un travail suivi tout au long du semestre, une amélioration des chances de réussite et d'égalité des étudiants face aux examens, ainsi qu'une amélioration de la réussite à l'issue de la L2. Le contrôle au niveau de la L3 s'organise en examen terminal. Le cadre formel de l'examen terminal semble plus en phase avec les exigences d'une année de certification Licence. Ce cadre est, en outre, en cohérence avec les futures évaluations des étudiants dans le cycle postérieur (Master) ou une fin de cycle qui prépare à la vie professionnelle.

- *Qualités et Statuts des intervenants extérieurs.*

Le dossier n'est pas suffisamment complet concernant les qualités et statuts des intervenants extérieurs. Pour le champ Enseignement : participation des enseignants de l'IUFM de Corse dans l'option Enseignement (M. BAREL et M. CALENDINI (PRAG IUFM)). Pour les champs spécifiques AGO intervention de professionnels : M ANGOT (Membre du Comité directeur de l'Union Régionale des Professionnels des SDN), M BANGHALA (Gérant Corse Incentive), M TRAVAINI (Cors'Aventures) ou de représentants d'instances M RAFFALLI (Chargé de Mission DRDJSCS Corse), M LECA (ETAPS, Directeur Adjoint service Jeunesse et sports, Mairie Ajaccio), M SAVELLI (CTS Football Ligue Corse), M DELSAUX (CTS Plongée Ligue Corse).

- *Format qui n'est pas conforme à la spécialité Education et Motricité.*

L'architecture de la licence STAPS proposée reprend l'ensemble des modifications demandées lors de la précédente évaluation, nous imposant la distinction de deux options à l'intérieur de la licence au détriment de la création d'une Licence Pro AGO. Depuis aucune modification majeure n'a été apportée. Seules des modifications à l'intérieur des UE ont été réalisées, telle que l'harmonisation des volumes horaires. La distinction des Unités d'Enseignement Optionnelles, Enseignement et Animation-Gestion-Organisation n'existe que lors des S4, S5, S6 sur 2 UE. Cette distinction ne dénature à aucun moment le caractère de la Licence Education et Motricité, notamment au niveau du champ de « l'intervention », compétence fixée par la fiche RNCP, ou seul le contexte change « établissement » ou « structure éducative ». Les matières fondamentales conduisant à la connaissance et à la maîtrise des éléments nécessaires au sein des champs scientifiques susceptibles d'être mobilisés (Sciences de la vie, sciences humaines et sociales, sciences de l'intervention), la connaissance et l'expérience des spécificités de l'enseignement et des problématiques éducatives, la didactique et la pédagogie des activités physiques, sportives et d'expression, la connaissance et la maîtrise des textes réglementaires et institutionnels régissant l'exercice des métiers concernés font partie des matières communes aux deux options.

- *Absences de données et de politique sur le suivi des études et l'insertion professionnelle à l'issue de la licence.*

Les données relatives à la politique du suivi des études et de l'insertion professionnelle se trouvent dans le dossier. Concernant le département STAPS, l'objectif d'une insertion professionnelle réussie des étudiants est au centre des préoccupations. Les évolutions apportées depuis la rentrée 2010 (Evaluation AERES 2009), ajout d'UE optionnelles et professionnalisant ont déjà permis d'augmenter considérablement les effectifs de L1 (de 31 étudiants en 2009 à 73 étudiants en 2011). Nous manquons cependant de recul pour évaluer le taux d'insertion professionnelle à l'issue de la licence.

- *Prévalence du parcours Métiers de la Danse, dès le L1 au détriment des autres parcours.*

Le format proposé n'est pas véritablement un parcours ; mais des UE optionnelles mises en parallèle avec d'autres UE. La mise en place de « l'option Métiers de la Danse » n'influe en rien sur les UE optionnelles Enseignement et AGO, étant donné que cette option porte uniquement sur les UE de pratique Physique (2 par semestre en L1 et L2) et non sur les matières fondamentales. De plus cette professionnalisation a abouti à la signature de conventions tout en maintenant la spécialisation Education et Motricité de la Licence

- *Très faibles effectifs en L1 et L2, au regard des trois parcours proposés.*

L'effectif de l'Université de Corse répond à un contexte local et insulaire, et ne peut en cela être comparé à l'effectif des universités continentales. L'effectif de la filière STAPS et son taux en augmentation significative depuis 2009 font partie des plus forts de l'Université de Corse. Le flux d'étudiant croissant depuis la mise en place de la nouvelle maquette, qui correspond selon nous au paysage local insulaire, nous porte à croire que ces changements ont été efficaces. En effet, nous comptons aujourd'hui 130 étudiants, dont 73 en première année, répartis sur les options enseignement et animation –gestion – organisation des APSA. L'intégration d'UE à caractère professionnalisant a abouti à la signature de conventions ou d'accords de fonctionnement (FFF, CROS, Danse, Voile) tout en maintenant la spécificité Education et Motricité de la Licence.

- *Aucune donnée n'est fournie sur le contenu des UE.*

Les fiches sur le contenu des enseignements sont disponibles auprès de l'Université de Corse. Une synthèse du contenu est remise aux étudiants lors de la prérentrée, et est par ailleurs accessible sur l'ENT.